

Décision 21-DCC-251 du 10 décembre 2021

relative à la prise de contrôle exclusif d'actifs dédiés à l'exploitation de dix-neuf fonds de commerce sous enseigne NYX Professional Makeup par la société CSP

Posted on: 10 décembre 2021 | Secteurs :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération

Prise de contrôle

Partie notifiante

CSP

Dispositif(s)

Autorisation

Décision de phase

Phase 1

Décision simplifiée

Oui

**Entreprise(s) ou organisme(s)
concerné(s)**

Nyx Professional
Makeup

Lire

le texte intégral de la décision

223.56 Ko